

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 06/11/2018**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (11) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Jean-Marc GINDER, Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ..”

Absent non excusé : ..”

Ont donné procuration (4) : Alexandra STEMME LIN qui a donné procuration à Armand LE GAC. Carole TALLEUX, qui a donné procuration à Myriam WENDLING. Jean-Baptiste MEYER, qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER. Jean-Marie BUTSCHA, qui a donné procuration à Etienne ANTONOT.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2018.
2. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance.
3. Décision budgétaire modificative n°1 / Budget Eau & assainissement.
4. Subvention au collège Ottmarsheim (actions pédagogiques 2019).
5. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2018.

Le compte-rendu de la séance 25 septembre 2018 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DECIDE

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 € mensuel soit 480 € annuellement.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser Le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

3. Décision budgétaire modificative n°1 / Budget Eau & Assainissement.

La Commune a souscrit en 2002, un prêt destiné à couvrir des dépenses sur le budget principal (réhabilitation Maison villageoise) et sur le budget assainissement (réalisation de la rue des Fleurs/Longue/Centre). Avec une répartition respectivement de 2/3 (66,66 %) et 1/3 (33,33 %). Le prêt a été soldé en 2017.



Après vérification, une différence de 0,02 € a été détectée avec le compte de gestion de la Trésorerie (vraisemblablement dû à une erreur d'arrondi et au taux d'intérêts variable) : 0,02 € ont été payés en trop au budget Eau & Assainissement et 0,02 € manquent au budget Principal.

Il y a donc lieu d'émettre un mandat de 0,02 € du compte 1641 : emprunts (capital) du budget Eau & Assainissement vers le compte 1641 : emprunts (capital) du budget principal pour que le compte administratif de la Commune et le compte de gestion de la Trésorerie correspondent.

Etant donné qu'il n'y a plus de prêt en cours dans le budget Eau & Assainissement, il faut ouvrir des crédits au chapitre 16 pour pouvoir payer ces 0,02 €. Pour le budget principal, étant donné qu'il s'agit d'une rentrée de 0,02 €, aucune décision modificative n'est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°1 du budget Eau & Assainissement comme suit :

Budget annexe Eau & Assainissement 2018			
Section d'investissement			
Chapitre	Compte	DM n°1	
		Dépense	Recette
16		+ 1,00 €	- €
21		- 1,00 €	- €

Le budget s'équilibrant à 80 000,00 € en section d'investissement (inchangé).

- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la modification budgétaires et des écritures afférentes.

4. Subvention au collège d'Ottmarsheim.

Comme chaque année, le Collège sollicite une subvention de 54€ par élèves fréquentant l'établissement dans le cadre d'actions pédagogiques pour 2019. Pour information, 36 jeunes landaunais fréquentent le collège soit une demande de subvention de 1 944,00 €.

Pour rappel, 2 500,00 € ont été prévus en subvention lors du vote du budget principal le 03 avril 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 944,00 € au Collège Théodore Monod dans le cadre d'actions pédagogiques 2019,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Principal 2018,
- **CHARGE** M. le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

5. Divers.

Le repas des séniors aura lieu le dimanche 16 décembre prochain à partir de 11h30.

M. le Maire rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de faire vivre le protocole « Participation Citoyenne ». Il informe qu'un individu qui s'introduisant chez des personnes âgées a été récemment signalé aux autorités. Le Lieutenant de gendarmerie Cédric FINANCE, commandant de la communauté de Brigade de Sausheim-Ottmarsheim, interviendra auprès des Séniors le mardi le 27 novembre pour les sensibiliser aux gestes et attitudes à adopter.



La Cérémonie du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre se tiendra le dimanche 11 novembre. La messe se déroulera à 10h45 et sera suivie par la cérémonie aux Monuments aux Morts aux environs de 11h30, puis du verre de l'amitié au rez-de-chaussée de la Maison Villageoise.

Stéphane ESSLINGER demande où en est le développement de la fibre. M. le Maire répond que ROSACE a pris du retard suite, notamment, à des difficultés techniques au passage du pont de Niffer vers Kembs. Une relance a été faite aux services commerciaux de Rosace. Il rappelle que les services de la Mairie sont les premiers à pâtir de la situation.

Clément URICHER rappelle que l'exposition « Centenaire de la guerre 1914-1918 » se tiendra les 10 & 11 novembre à la salle polyvalente. Le vernissage de l'exposition aura lieu samedi 10 à 11h.

La séance est levée à 20 h 00.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 06/11/2018**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2018.
2. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance.
3. Décision budgétaire modificative n°1 / Budget Eau & assainissement.
4. Subvention au collège Ottmarsheim (actions pédagogiques 2019).
5. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint	Procuration à Myriam WENDLING	
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Procuration à Jean-Marc GINDER	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à Armand LE GAC	



BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal	Procuration à Etienne ANTONOT	

